



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
VALEYRES-SOUS-RANCES

1358 Valeyres-sous-Rances, le 31 octobre 2012

Municipalité
de et à

1358 Valeyres-sous-Rances

Extrait

du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 31 octobre 2012,

Présidence : Madame Sylvie Glayre, Présidente

Objet, préavis No 13/12 : Règlement sur la gestion des déchets.

Le Conseil Général décide :

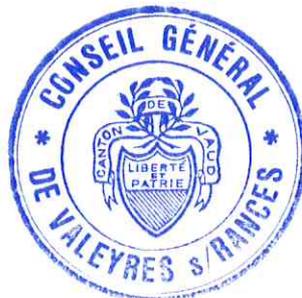
D'adopter le "Règlement communal sur la gestion des déchets" de la commune de Valeyres-sous-Rances, avec l'amendement suivant qui précise :

Article 11 : Taxes.

- la gratuité de la taxe annuelle est accordée aux enfants de 0 à 12 ans.

Ainsi délibéré en séance du 31 octobre 2012.

La Présidente :
Sylvie Glayre



La secrétaire :
Sylvie Troyon